

Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL** du 04 Décembre 2014

Présents : ASTRIC Marc / AT Georges / CALASTRENG Jacqueline / FEDOU Nicolas / FLAGEL Magali / GRATIAS Valérie / JOINING Magaly / MAHOUT Vincent / MELENDO Rose-Marie / OULIE Joël / SIMONNIN Claudie / TAPPARO Fabienne / VIEULLES Gilles.

Absents excusés (avec procuration) : ARTIS Régis TAULEIGNE Nathalie

Secrétaire de séance : SIMONNIN Claudie

*** *** ***

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

I. Chambre Régionale des Comptes : rapport définitif

Le rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes sur la commune de Villeneuve au titre des exercices 2009 et suivants, assorti des réponses de Monsieur le Maire, a été adressé aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur ce rapport (en présence de Monsieur le Trésorier de Villefranche de Lauragais).

Le conseil municipal a pris connaissance des observations de la Chambre Régionale des Comptes et veillera à en respecter les recommandations, notamment :

- Limiter les dépenses d'investissement au strict nécessaire pour garantir la sécurité des personnes et des biens, et ce jusqu'en 2022, compte tenu du profil d'extinction de la dette.
- Vendre des biens immobiliers appartenant au patrimoine privé communal comme le bâtiment de l'ancienne agence postale.
- Contenir les dépenses de fonctionnement, notamment en suspendant tout recrutement de personnel.
- Favoriser l'élargissement des bases fiscales en facilitant les opérations d'aménagement en cours.

Conformément à la loi, le rapport définitif est à la disposition du public qui peut le consulter au secrétariat de mairie.

II. Cap Lauragais : confirmation dans leurs fonctions des conseillers communautaires précédemment élus de la commune de Villeneuve

Vu les articles L. 5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de commune du canton de Villefranche de Lauragais, CAP LAURAGAIS

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 instituant une nouvelle composition du conseil communautaire de Cap Lauragais à la suite de l'élection municipale partielle de la commune de Vallègue du 6 juillet 2014;

Vu la nouvelle répartition, le nombre de siège revenant à la commune de Villeneuve s'élève à 4 (précédemment 4) ;

Conformément à l'article L5211-6-2 du CGCT, lorsque le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général des conseils municipaux, les conseillers communautaires précédemment élus conservent leurs sièges.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal confirme dans leurs fonctions les conseillers communautaires précédemment élus :

- FEDOU Nicolas
- TAPPARO Fabienne
- VIEULLES Gilles
- CALASTRENG Jacqueline

en tant que représentants de la commune de VILLENouvelle au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité Cap Lauragais.

Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

III. budget communal : délibération modificative n° 1

Elle doit être prise dès que les crédits budgétaires d'un chapitre sont insuffisants.

Augmentation de crédit de dépenses de 17.000

- Sur le chapitre 012 : frais de personnel : **15.302 €**
 - Remplacements, réajustement de cotisations,
- Sur le chapitre 67 : titres annulés sur exercice antérieur : **1.698 €**
 - régularisation d'une recette de l'Etat (dotation globale de fonctionnement DGF) prévue par la commune en 2011 et non encaissée

Augmentation de crédit de recettes de 17.000 €

(Recettes effectivement encaissées à ce jour)

- Sur l'article 6419 : remboursement de frais de personnel : **17.000 €**

Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fin de la séance à 19h30